



J'ai besoin de faire garder mes enfants

Vérfié le 10 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour faire garder mes enfants (pendant la journée, le soir ou les vacances scolaires, ...), j'ai le choix entre plusieurs possibilités. Je peux notamment les faire garder avec d'autres enfants (crèche, assistante maternelle, colonie de vacances, ...) ou seul (aide à domicile, jeune fille au pair, ...). Je peux percevoir des aides financières, selon le mode de garde choisi et ma situation.

Avant 2 ans

Mon enfant est gardé chez moi

- Aide à domicile dans le cadre des **services à la personne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Je peux percevoir le **complément de libre choix du mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>) ou d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>), sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>) (temps partiel). Il s'agit d'un étudiant étranger en langue ou civilisation française. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Je fais appel à une agence de placement agréée.
- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rétribuer en nature, par la fourniture d'un logement et de repas.

Mon enfant est gardé à l'extérieur

- **Crèche** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F607>) (collective, familiale, parentale, d'entreprise). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>). Dans le cas d'une micro-crèche, je peux bénéficier du **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33648>), sous certaines conditions.
- **Assistante maternelle** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2642>) travaillant à son domicile. Je peux bénéficier du **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345>) ou d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Halte-garderie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F853>) (quelques heures ou demi-journées par semaine). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.

➔ **À savoir** : si mon enfant est handicapé, je peux m'adresser à des **structures particulières d'accueil** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1868>).

Aide au paiement des frais de garde

J'ai droit, sous certaines conditions :

- si je suis parent isolé demandeur d'emploi ou en formation : à l'**aide à la garde d'enfant pour parent isolé (Agepi)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>).
- si je suis salarié : à diverses aides de mon employeur (dont des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

🔍 **À noter** : lorsque mon enfant est dans une structure collective, je bénéficie de tarifs inférieurs au coût réel des prestations, grâce aux subventions versées à la structure (par les collectivités locales, les Caf, les entreprises ...).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter :

- le service d'action sociale de ma mairie,
- ou le point info familles le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)
- **Point Info Famille** ↗ (<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/>)

Entre 2 et 3 ans

Mon enfant est gardé chez moi

- Aide à domicile dans le cadre des services à la personne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Je peux percevoir le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>) ou d'un crédit d'impôt (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>), sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>) (temps partiel). Il s'agit d'un étudiant étranger en langue ou civilisation française. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Je fais appel à une agence de placement agréée.
- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rétribuer en nature, par la fourniture d'un logement et de repas.

Mon enfant est gardé à l'extérieur

- **Crèche** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F607>) (collective, familiale, parentale, d'entreprise). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>). Dans le cas d'une micro-crèche, je peux bénéficier du **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33648>), sous certaines conditions.
- **Assistante maternelle** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2642>) travaillant à son domicile. Je peux bénéficier du **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345>) ou d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Halte-garderie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F853>) (quelques heures ou demi-journées par semaine). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Jardin d'enfants** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21370>) (accueil à la journée). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.

➡ **À savoir** : si mon enfant est handicapé, je peux m'adresser à des **structures particulières d'accueil** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1868>).

Aide au paiement des frais de garde

J'ai droit, sous certaines conditions :

- si je suis parent isolé demandeur d'emploi ou en formation : à l'**aide à la garde d'enfant pour parent isolé (Agepi)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>).
- si je suis salarié : à diverses aides de mon employeur (dont des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

📌 **À noter** : lorsque mon enfant est dans une structure collective, je bénéficie de tarifs inférieurs au coût réel des prestations, grâce aux subventions versées à la structure (par les collectivités locales, les Caf, les entreprises).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter :

- le service d'action sociale de ma mairie,
- ou le point info familles le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)
- **Point Info Famille** ↗ (<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/>)

Entre 3 et 6 ans

Mon enfant est gardé chez moi

- Aide à domicile dans le cadre des services à la personne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Je peux percevoir le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>) ou d'un crédit d'impôt (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>), sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>) (temps partiel). Il s'agit d'un étudiant étranger en langue ou civilisation française. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Je fais appel à une agence de placement agréée.
- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rétribuer en nature, par la fourniture d'un logement et de repas.

Mon enfant est gardé à l'extérieur

- **Assistante maternelle** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2642>) travaillant à son domicile. Je peux bénéficier du **complément libre choix de mode de garde (Cmg)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345>) ou d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Halte-garderie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F853>) (quelques heures ou demi-journées par semaine). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.

- **Jardin d'enfants** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21370>) (accueil à la journée). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Structure d'animation sans hébergement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2068>) après l'école ou en dehors des jours d'école (centre de loisirs, centre aéré). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Structure d'animation avec hébergement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F945>) pendant les vacances scolaires (colonie de vacances, centre de vacances, camps).

Aide au paiement des frais de garde

J'ai droit, sous certaines conditions :

- si je suis parent isolé demandeur d'emploi ou en formation : à l'**aide à la garde d'enfant pour parent isolé (Agepi)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>).
- si je suis salarié : à diverses aides de mon employeur (dont des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter :

- le service d'action sociale de ma mairie,
- ou le point info familles le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)
- **Point Info Famille**  (<https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/>)

Entre 6 et 11 ans

Mon enfant est gardé chez moi

- **Aide à domicile dans le cadre des services à la personne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692>). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12>) sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348>). Il s'agit d'un étudiant étranger en langue ou civilisation française. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Je fais appel à une agence de placement agréée.
- **Salarié au pair** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473>). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rétribuer en nature, par la fourniture d'un logement et de repas.


Mon enfant est gardé à l'extérieur

- **Structure d'animation sans hébergement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2068>) après l'école ou en dehors des jours d'école (centre de loisirs, centre aéré). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8>) sous certaines conditions.
- **Structure d'animation avec hébergement** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F945>) pendant les vacances scolaires (colonie de vacances, centre de vacances, camps).

Aide au paiement des frais de garde

J'ai droit, sous certaines conditions :

- si je suis parent isolé, demandeur d'emploi ou en formation, d'un enfant de moins de 10 ans : à l'**aide à la garde d'enfant pour parent isolé (Agepi)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1814>).
- si je suis salarié : à diverses aides de mon employeur (dont des **Cesu préfinancés**) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107>).

 **À noter** : lorsque mon enfant est dans une structure collective, je bénéficie de tarifs inférieurs au coût réel des prestations, grâce aux subventions versées à la structure (par les collectivités locales, les Caf, les entreprises).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter :

- le service d'action sociale de ma mairie,
- ou le point info familles le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (https://lannuaire.service-public.fr/)
- [Point Info Famille](https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/) ↗ (https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/)

À partir de 12 ans

Mon enfant est gardé chez moi


- **Aide à domicile dans le cadre des services à la personne** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1692). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12), sous certaines conditions.
- **Stagiaire aide familial étranger** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13348). Il s'agit d'un étudiant étranger en langue ou civilisation française. Je dois le loger, le nourrir et lui verser une somme d'argent de poche. Je fais appel à une agence de placement agréée.
- **Salarié au pair** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F473). Il s'agit d'un salarié français ou étranger qui n'est pas forcément étudiant. Je dois le rétribuer en nature, par la fourniture d'un logement et de repas.

Mon enfant est gardé à l'extérieur

- **Structure d'animation sans hébergement** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2068) après l'école ou en dehors des jours d'école (centre de loisirs, centre aéré). Je peux bénéficier d'un **crédit d'impôt** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F8) sous certaines conditions.
- **Structure d'animation avec hébergement** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F945) pendant les vacances scolaires (colonie de vacances, centre de vacances, camps).

Aide au paiement des frais de garde

J'ai droit si je suis salarié, et sous certaines conditions, à diverses aides de mon employeur (dont des **Cesu préfinancés**) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2107).

 **À noter** : lorsque mon enfant est dans une structure collective, je bénéficie de tarifs inférieurs au coût réel des prestations, grâce aux subventions versées à la structure (par les collectivités locales, les Caf, les entreprises).

En cas de difficultés financières

Si, malgré les aides existantes, je rencontre des difficultés financières pour faire garder mes enfants, je dois contacter :

- le service d'action sociale de ma mairie,
- ou le point info familles le plus proche.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (https://lannuaire.service-public.fr/)
- [Point Info Famille](https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/) ↗ (https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/famille-enfance/points-info-famille/)

Services en ligne et formulaires

- **Rechercher une solution de garde d'enfant par localité** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45572)
Outil de recherche
- **Rechercher un organisme de services à la personne** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R37481)
Téléservice
- **Rechercher une agence agréée pour trouver un stagiaire aide familial étranger** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51390)
Téléservice

Pour en savoir plus

- **Site d'information sur les différents modes de garde d'enfants** ↗ (https://mon-enfant.fr/)
Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- **Site des services à la personne** ↗ (https://www.servicessalapersonne.gouv.fr/)
Ministère chargé des finances
- **Accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement** ↗ (http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/loisirs/vacances/article/accueils-collectifs-de-mineurs-acm)
Ministère chargé de la jeunesse
- **Site officiel du particulier employeur et du salarié** ↗ (http://www.net-particulier.fr)
Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss)

COMMENT FAIRE SI...

- **J'attends un enfant** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16225>)

Tous les Comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)